

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 9 Avril

DÉPÊCHES

EXÉCUTION D'ANASTAY

Paris, 9 avril, 7 h. 20 matin.

Anastay a été exécuté ce matin, à 5 h. 10. Il est mort courageusement.

Lorsque le directeur de la prison le réveilla, Anastay se leva très calme et dit qu'il aurait du courage.

Il s'habilla sans aide, se confessa et conserva un grand calme pendant la toilette.

Il pria le directeur de faire remettre une lettre qu'il avait écrite pour son frère.

Le condamné conversa ensuite avec l'aumônier, puis ne prononça plus un mot jusqu'à l'échafaud où il marcha très pâle, mais ferme, les yeux fixés sur le couperet.

L'aumônier l'embrassa, Anastay lui rendit le baiser, puis il fut saisi par les aides du bourreau et se laissa pousser sans résistance sur la planchette.

Le cadavre a été réclamé par la famille, mais il ne sera pas livré.

Ravachol

Paris, 9 avril, 8 h. 10 matin.

Le procès de Ravachol commencera, devant la cour d'assises de la Seine, le 25 avril.

LA NEUTRALITÉ BELGE

Les opinions les plus contradictoires ont été émises au sujet de l'attitude de la Belgique à l'égard de la France et de ses tendances à se rapprocher de l'Allemagne. Tandis que les uns prétendaient que le roi Léopold était inféodé à nos vainqueurs et

qu'il était devenu un véritable vassal de Guillaume II, les autres, au contraire, soutenaient que ce souverain n'avait d'autre souci que de vivre en bonne intelligence avec ses voisins en gardant la plus stricte neutralité.

Un ancien ministre belge, M. Waeste, a même publié naguère sur cette question, une brochure dans laquelle il a essayé de démontrer que le gouvernement de son pays s'est efforcé de tenir la balance égale entre la France et l'Allemagne.

Certes nous ne prétendons pas mettre en suspicion la bonne opinion que l'ancien ministre de la justice de Bruxelles, a de son roi et des hommes politiques qui dirigent les affaires de la Belgique, nous croyons même qu'il a été de bonne foi, en formulant cette appréciation, mais nul ne saurait contester non plus que ce soit notre droit de discuter et de lui opposer des faits qui prouvent clair comme le jour que les tendances du roi Léopold et de son gouvernement sont favorables aux allemands.

Nous ne parlerons pas du fameux traité secret entre la Belgique et l'Allemagne dont à Bruxelles on a toujours nié l'existence, tandis que l'on donnait à entendre à Berlin que ce traité faisait de la Belgique et de son roi les alliés de l'empire allemand.

Ce qui est incontestable, c'est que le gouvernement belge est en ce moment porté vers nos voisins d'au-delà du Rhin et que les ministres de Léopold le poussent de toutes leurs forces dans le sens d'une politique germanophile. Or, il est manifeste, de l'avis de tout le monde, que ce souverain est, on ne saurait mieux disposé en faveur de nos ennemis et qu'il ne demande qu'à leur être agréable et à leur rendre tous les services possibles, pourvu qu'ils ne soient pas de nature à le compromettre vis-à-vis de la France, car Léopold pense qu'il serait imprudent et dangereux de laisser passer outre-mesure le bout de l'oreille en affirmant trop ouvertement ses sympathies pour les allemands. C'est un homme avisé et qui cherche à ménager chèvre et chou.

Cependant il est des faits qui déposent contre lui et démontrent d'une manière incontestable qu'il est au mieux avec Guillaume II et ses sujets. Non seulement il a cru devoir resserrer les liens qui unissent la Belgique et l'Allemagne par un traité de commerce, mais les canons qui garnissent les forts de la Meuse viennent de chez Krup; les fusils de l'armée belge sont également de fabrication allemande, bien qu'un inventeur belge ait fabriqué un fusil excellent qui a été adopté par la Russie.

Ce n'est pas tout encore; il est avéré que certains généraux qui occupent les fonctions les plus élevées dans l'armée belge sont dévoués à l'Allemagne. C'est ainsi que l'on affirme que le général Nicaise, grand-maître de l'artillerie a décidé de créer sur le territoire belge une fabrique de poudre allemande.

Ce sont là des faits qui portent en eux-mêmes leur signification. Si la Belgique fait fabriquer en Allemagne ses engins de guerre, ses canons, ses fusils et sa poudre, c'est évidemment qu'elle est au mieux avec les hommes politiques de ce pays et qu'il y a entre les deux gouvernements plus que de la sympathie, une sorte d'accord tacite basé sur des concessions réciproques.

On objecte volontiers que la Belgique en 1870 sut conserver la neutralité la plus stricte, et l'on en conclut que dans le cas d'une guerre entre la France et l'Allemagne elle garderait la même attitude de 1870. C'est possible, mais cela n'est pas prouvé, nous n'avons aucune garantie que cette fois la neutralité ne serait pas violée.

Sans doute, ce pays est demeuré jusqu'aujourd'hui fidèle à ses devoirs d'Etat neutre, mais ce n'est pas une raison pour affirmer comme le font certains écrivains, qu'il ne dévierait pas de cette voie et que son gouvernement, en cas de conflit entre la France et l'Allemagne saurait persister dans cette attitude.

Pourquoi alors, nous le demandons, ses gouvernants, font-ils les yeux doux à l'Alle-

magne? Pourquoi s'adressent-ils de préférence à ses industriels pour la fabrication de ses armements? Ce sont là des faits dont la signification ne saurait échapper à personne.

Le roi Léopold peut avoir des préférences pour les Allemands; mais nous doutons que ses sujets partagent sa manière de voir. Leurs mœurs, leurs habitudes, leur langage les rapprochent de la France. Aussi nous ne croyons pas nous tromper en disant que les sympathies du peuple belge sont plutôt pour la France que pour l'Allemagne.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 avril

Les crédits pour les colonies

M. Hervieu demande à interpellier le gouvernement sur l'ensemble de sa politique coloniale.

M. Matineau ouvre la discussion en combattant les crédits réclamés pour le Soudan.

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, déclare tout d'abord que la situation actuelle au Soudan résulte de toute la politique suivie par nous dans la région du Sénégal et du Niger depuis Faidherbe.

Cette situation, le gouvernement considère que son devoir est de la conserver sans étendre nos conquêtes, mais en assurant la sécurité de celles que nous avons dû faire. C'est à cet objet exclusivement que sont destinés les crédits supplémentaires demandés à la Chambre.

L'expédition que vient de conduire contre Samory le colonel Humbert est une opération de guerre défensive dont le but est de donner au Soudan français, dans la direction du Sud, la frontière naturelle que ce roi nègre a violée à maintes reprises pour opérer sur notre territoire des razzias d'esclaves et de troupeaux.

Pour garder un pays d'une étendue immense, nous n'entretenons au Soudan qu'une force de 1,800 hommes, presque tous indigènes, et encadrés dans moins de 200 Européens, officiers et soldats. Malgré les talents des chefs et la valeur des uns et des autres, cet effectif est insuffisant pour une tâche aussi lourde et la nécessité s'impose de l'augmenter dans une certaine mesure.

Examinant ensuite la question du Dahomey, l'orateur constate que le dernier traité conclu

Michel tout enveloppé de bandages.

Les deux chevaux trouvés à Pailhat furent donnés aux religieux.

Au moment de mettre le pied dans l'étrier, le roi se souvint de son champion de la veille.

— Et mon reître l demanda-t-il ?

— Harribien, je crois qu'il dort toujours ! répondit Crillon.

En effet, Gargantua était encore plongé dans les bras de Morphée. Seulement il ne ronflait plus, il rêvait, et son rêve était triste.

— Lieber got !... geignait-il, ch'avre rien manché depuis longdtemps... Ah ! gue che me sens greux-là-tetans... Ah ! mein gott, c'est comme un grand drou dans mon bauvre esdomaque.

Le roi le secoua brusquement et cria de sa plus grosse voix :

— Gargantua !

L'énorme allemand tressaillit mais demeura couché.

— Gargantua, répéta Henri, nous levons le camp.

— Sans mancher ni boire ! fit lamentablement le soudart.

— Mais il ne bougeait toujours pas.

— Et ton veau !

Pour le coup, le gros reître fut ébranlé comme jadis la muraille de Jéricho au son de la trompette de Josué. En un instant il fut sur pied,

— Mon feau !... ou qu'il est mon feau ?

— A Usson, où nous allons.

— Ah ! le pon roi que vus êtes !... Un feau dut entier !... Ma cheval, où est ma cheval ?

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 15

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

VI

LE REITRE ET LA COLICHEMARDE

— Je suis soldat du roi, répliqua le rude guerrier qui venait de s'étendre sur le sol battu de la clouterie. Mon devoir est tout tracé. Bonsoir, Sire !

Et il ferma tranquillement les paupières.

— Je vais donc être obligé, reprit Henri, de laisser le petit avec sa pauvre mère, au château d'Usson.

— La reine Marguerite s'y rend souvent, fit observer d'Aubigné.

— Hé ! l'enfant a cinq ans, au plus.

— Mais plus tard...

— D'ici là nous aviserons; du reste...

Le mari de Marguerite de Valois dirigea son regard vers un coin de la salle, où était étendue une formidable masse, dont les bruyants ronlements, sortant d'énormes cavités nasales, faisait trembler les vitres. Il murmura les mots de reître de Gargantua et de Margot.

Le fin Gascon avait ses desseins.

— Et toi, mignonne ! dit le roi à la petite Marie de Beauvilliers, qui venait de se réveiller sur les genoux de la nonne. As-tu bien dormi !

La fillette ouvrait de grands yeux. Jamais elle n'avait vu autour d'elle tant de gens de guerre. Mais l'air ouvert et la bonhomie de celui qui venait de lui adresser la parole, ainsi que son doux sourire, lui plurent et l'enhardirent.

— Ah ! gentil Sire ! fit-elle tendant vers lui ses deux petits bras.

Le Béarnais la prit, s'assit sur un escabeau, et durant un bon quart d'heure, la fit sauter et joua avec elle, riant jusqu'aux larmes et émerveillé de sa gentillesse.

Par moments, il rêvait pourtant, en pensant aux étranges prédictions du pasteur mourant.

— Ah ? dit-il enfin, en la regardant à la benédiction, que je voudrais donc avoir un poupard comme cela ! Mais si jamais Margot m'en baille un, ventre-saint-gris, ce ne sera pas de ma faute.

On sait quelles étaient les mœurs plus que légères de Marguerite de Valois, qui changeait plus d'amant que de vertugadin. Elle avait déjà successivement eu pour favoris, Entragues, Charins, Martignes, Guise, la Mole, Saint-Luc, Bussy, sans compter pages et rôtisseurs; car, sous ce rapport, pareille à Henri de Béarn, dont le cœur s'exhalait si facilement, l'ardente et inconsante fille de Médicis se laissait aller à tous les caprices de son imagination. Et combien d'autres devaient suivre encore !

Pour s'excuser, du reste, elle feignait d'avoir un grand éloignement pour le roi de Navarre,

sous prétexte qu'il sentait l'ail.

Ces dérèglements de Margot furent-ils la cause des nombreuses liaisons de Henri, ou bien l'humeur volage du roi de Navarre déterminait-elle les repréailles de la reine ?

Le fait est que les mœurs de l'un et de l'autre se ressemblaient du milieu corrompu dans lequel ils vivaient.

La cour de France, sous Catherine de Médicis, offrait un mélange de dévotion outrée et de vie dissolue. La reine-mère, à sa politique d'intrigues et de ruses, faisait du reste servir les raffinements de la galanterie. N'avait-elle pas ses dames et filles d'honneur, son escadron volant, qu'elle lançait habilement au beau milieu du camp de ses adversaires, pour les attirer dans ses lacs, dissoudre leurs lignes, et les vaincre mieux que par la bataille.

Le mariage même du prince de Béarn avec Marguerite n'avait été, pour l'artificieuse Italienne, qu'un moyen d'amener à Paris Jeanne d'Albret, qu'elle fit empoisonner, dit-on, ainsi que Coligny et les principaux calvinistes, qui furent égorgés à la Saint-Barthélemy.

Henri de Béarn, ayant poussé un soupir, alla prendre place au milieu de ses compagnons; bientôt il dormit comme eux.

Au point du jour, il fut le premier debout.

— Hé ! d'Aubigné ! Crillon ! Clignancourt ! Castaignac ! Allons, en route, s'écria le roi.

Les gentilshommes furent prêts en un clin d'œil, ils étaient habitués à ces façons de voyager.

On fit avancer les montures. Les mules du reître et de la nonne servirent à recevoir Jeanne et

avec ce pays a été violé par Behanin et cette violation nous crée des devoirs vis-à-vis de nos protégés, razzisés par les Dahoméens et vis-à-vis de nous-mêmes.

Toutefois la marche sur Abomey, capitale du pays, ne semble pas au gouvernement une nécessité qui s'impose actuellement.

En résumé, les forces envoyées dès maintenant au Dahomey n'ont d'autre mission que de maintenir notre situation sur la côte où sont nos intérêts.

C'est pour cela que le gouvernement demande de nouveaux crédits.

Ni évacuation ! ni extension ! telle est la formule de la politique que le ministre entend suivre. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre.*)

M. de Lamarzelle estime que notre situation au Dahomey n'est pas nettement définie et que les explications fournies ne sont pas suffisantes.

M. Deloncle déclare qu'il ne votera pas le crédit pour le Soudan, jugeant qu'il est temps de mettre un terme à la politique militaire suivie dans ce pays.

M. Chautemps rappelle que la France n'a que 1,464 combattants dans la région du Niger pour assurer la sécurité d'un pays dont l'étendue égale les deux tiers de la France.

Le gouvernement demande à fortifier ces garnisons. Le crédit qu'il sollicite n'est pas un crédit d'expédition, mais un crédit de sécurité.

M. de Mun vient ensuite dire qu'il votera les crédits.

M. Loubet, président du conseil, assure à la Chambre que le gouvernement n'a qu'un but : se maintenir dans les positions acquises.

Après une violente discussion, la Chambre renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Création d'une fabrique de conserves

La fabrique de conserves pour l'armée préoccupe tous les esprits sérieux dans les diverses villes. La lettre suivante prouve combien nos concurrents sont pratiques et prêts aux plus grands sacrifices pour assurer chez eux cette industrie nouvelle.

Monsieur le rédacteur,

La création à Limoges d'une fabrique de conserves pour l'armée, a ému toutes les autorités de notre ville, qui ont pour mission de protéger les intérêts de la cité et du département. Les personnes qui ont à cœur de voir le Limousin occuper la place qui lui est due dans la période actuelle de transformation et de progrès font des vœux pour la réalisation de ce projet.

L'exposé de quelques chiffres montrera qu'une pareille installation n'est pas si considérable qu'on pourrait le supposer tout d'abord et que le chiffre qui paraît énorme à première vue, de 10,000 quintaux métriques de conserves à fournir annuellement, peut être atteint sans difficulté, vu la facilité des approvisionnements. Il suffirait pour cela, d'abattre 2,000 bêtes (1,300 boeufs et 700 vaches), soit une moyenne de 7 bêtes par jour, en travaillant moins de 300 jours

par an. Evalué ainsi, d'après le travail quotidien, ce chiffre n'a rien d'extraordinaire.

On ferait tout simplement par jour 4,000 boîtes de 1 kilo de viande ; il faudrait une ou deux étuves, contenant seulement 400 boîtes, à raison de 10 cuissons par jour, puisque deux heures de cuisson suffisent.

Si on voulait réserver les morceaux de choix pour la consommation de luxe, on aurait besoin seulement d'abattre quelques têtes de plus.

En résumé, la dépense de l'installation serait minime en comparaison des avantages considérables rendus à l'élevage dans notre pays.

J'estime qu'en outre des démarches qui ont été déjà faites, il serait nécessaire d'essayer immédiatement la constitution d'une société, au capital de 500,000 fr., ou plus, selon les besoins, qui aurait pour but, avant de se constituer définitivement, d'étudier la possibilité d'une telle entreprise et de voir si elle peut être lucrative aux conditions du cahier des charges ; dans l'affirmative, cette société s'occuperait de traiter avec l'Etat pour la fabrication des conserves ; elle pourrait aussi aider la municipalité en lui fournissant l'argent nécessaire pour cette installation.

Qu'on remarque que les 2,000 bêtes abattues donneraient en outre des 10,000 quintaux métriques de viande conservée :

Les viandes de premier choix, vendues à Limoges, à Paris ou ailleurs.

150,000 kilos en graisse, transformable en margarine ou autres produits.

120,000 kilos de cuirs verts qu'on livrerait sur place à nos tanneries.

Des os, des déchets qu'on transformerait en colle de différentes sortes, ou dont on extrairait les phosphores ou autres produits.

Enfin, les résidus de ces diverses industries créées autour de cette fabrique donneraient à nos agriculteurs les plus précieux engrais.

La société est facile à constituer ; je connais plusieurs personnes disposées à y mettre chacune 100,000 fr. ; au besoin, des groupes constitueraient des actions de 100,000 fr. et chaque groupe serait représenté par un délégué. La société au capital de 1,000,000 de fr. n'aurait que 10 actionnaires ou groupes d'actionnaires ; celle de 500,000 fr., si elle était suffisante n'en aurait que 5.

Nos propriétaires seraient probablement heureux de constituer à eux seuls le capital nécessaire, ils en retireraient, en effet, un double bénéfice : d'abord celui de l'intérêt des capitaux de la société, ensuite celui de la vente de leurs bestiaux.

Notre ville, elle-même, enfin, compterait une industrie principale de plus, puis celles qui viendraient se grouper autour pour utiliser les parties des animaux non employées dans les conserves.

C'est donc à la municipalité pour la ville et au conseil général pour le département, d'obtenir du ministre de la guerre que Limoges soit choisi pour y installer une des fabriques de conserves de viande. Nous leur offrons une société toute prête à se constituer pour l'exploitation de cette fabrique, et qui, au besoin, pourra fournir tout ou partie des fonds nécessaires pour la construire et l'organiser.

Veillez agréer, etc. Ch. LACAUX

Comme on le voit, Cahors aura à lutter contre forte partie.

pour le château d'Usson, allant au trot d'amble, presque au pas, à cause du blessé, de la folle et des enfants.

— Ayez-en bien soin, de ces petits anges, recommanda le Béarnais, qui ajouta à voix basse en se parlant à lui-même : Ventre-saint-gris, les paroles du pasteur me trottent dans la cervelle.

On tourna Ambert, on déjeuna au Monestier, et l'on dina à Fournoles. On peut croire que, dès la première halte, Gargantua prit un fier à-compte sur le festin promis à Usson.

Comme l'armée du duc d'Anjou, s'étant portée sur Brioude au sud, avait laissé le pays libre, Henri et ses compagnons purent atteindre le vieux castel sans encombre, au soleil couchant.

VII

LE CHATEAU D'USSON

— La drôle de bicoque, milladious ! s'écria le cadet de Gascogne en apercevant la pittoresque forteresse.

— Tu appelles le château d'Usson une bicoque ! répliqua le roi Henri. Ventre-saint-gris, je n'ai jamais vu le tien, mais...

— Le château de mon père est le plus formidable des rives de la Garonne.

— Et je gage, dit Clignancourt, que du balcon, quand tu étais petit, tu pouvais...

— Connu, ventre-saint-gris ! De Coaraze j'en faisais autant en chemise. Seulement ce n'était pas la Garonne qui coulait au pied. Mais ni Coaraze, ni le château de ton père, cadet, ne valait celui de Margot. Regarde plutôt !

— Hé ! je le vois bien. La montagne ressemble au bonnet du Pape.

Contributions indirectes

Par décision du directeur général des contributions indirectes, M. Pissis, premier commis de direction (grade de contrôleur), à Cahors, est nommé premier commis de direction (grade de commis principal) à Nantes.

Embarquement

Le 7^e de ligne faisait jeudi, vers 8 h. 1/2, des exercices d'embarquement de nuit.

Banquet ouvrier

La Chambre syndicale des ouvriers mineurs, ferrassiers et manœuvres, organise, pour le 1^{er} mai prochain, un banquet auquel seront admis les membres de la presse et tous les ouvriers sans distinction.

La cotisation est de 3 fr.

On pourra se faire inscrire, à partir de dimanche 10 avril jusqu'au jeudi 28 inclus, chez M. Bonneville, secrétaire, rue Vayrols, n° 4.

Bourses de lycées et collèges

Jeudi ont eu lieu les examens pour les bourses dans les lycées et collèges.

Sur 48 candidats présentés, 12 ont été reçus ; nous en donnerons les noms mardi.

Avis aux chasseurs

Par arrêté, la chasse à la bécasse et au gibier d'eau, à moins de 50 mètres des champs, rivières et marais, est autorisée cette année jusqu'au 20 avril.

RAPPORT DE M. REY

SUR L'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE ET LA CRÉATION D'HOPITAUX-HOSPICES CANTONAUX (Suite)

Ce bureau d'assistance n'avait, d'après le projet de loi, que la mission de donner des secours médicaux aux indigents. Cette attribution a paru insuffisante à la Commission. S'il doit avoir pour obligation de fournir aux malades l'assistance médicale, il doit aussi avoir la faculté de distribuer des secours en nature, si ses ressources le lui permettent, et le droit de recevoir, dans ce but, des dons et des legs. Il n'y a pas que les soins médicaux et les remèdes pharmaceutiques d'utiles dans les maladies ; les aliments appropriés, le linge, les vêtements, le combustible ne le sont pas moins, et il est bon que le bureau d'assistance puisse distribuer ce complément de secours, s'il en a les moyens. Il y aurait donc un grave inconvénient à borner ses attributions à celle des secours médico-pharmaceutiques. En lui accordant tous les droits et attributions du bureau de bienfaisance, on en fait un organisme complet qui commencera par remplir les obligations restreintes qui lui sont imposées par la loi, mais qui sera tout prêt pour se livrer aux autres œuvres d'assistance, au fur et à mesure que ses ressources se développeront.

Le projet de loi du Gouvernement admettait qu'il pourrait n'y avoir, dans certains cas, qu'un bureau d'assistance par syndicat de communes. Nous estimons que ce système aurait de nombreux inconvénients et serait la source de beaucoup de difficultés. Comment mettrait-on d'accord la loi du 5 août 1879, qui édicte que les commissions des bureaux de bienfaisance et par suite des bureaux d'assistance seront composées de 7 membres, avec la loi du 22 mars 1890 sur les syndicats de communes qui veut que chaque

commune ne soit représentée dans le syndicat que par deux délégués ? Le service de l'assistance dans la commune ne serait plus, en réalité, dirigé que par deux personnes. Croit-on que cette sous-commission communale offrira autant de garanties d'impartialité et de compétence qu'une commission de 7 membres ? Le bureau du syndicat pourra-t-il exercer la même surveillance et le même contrôle sur les communes éloignées que s'il était sur place ? N'est-il pas à craindre qu'il s'élève des conflits au sujet de la distribution des ressources et que les communes faibles soient sacrifiées aux communes fortes ?

On objecte que dans les communes on ne trouvera pas les éléments nécessaires pour former la commission administrative. Mais oublie-t-on que le plus petit conseil municipal se compose de 10 membres, et prétendra-t-on que les fonctions de la commission administrative sont plus difficiles que celles des conseils municipaux ?

On objecte encore que, dans ces petites communes, le bureau d'assistance n'aura pas des revenus suffisants. Cela pouvait arriver sous le régime actuel ; mais, à l'avenir, les dépenses de l'assistance étant obligatoires, il aura toujours les ressources nécessaires pour faire face à ce service, et cela suffit. Du reste, que demandait-on jusqu'ici pour la création d'un bureau de bienfaisance ? 50 francs de ressources annuelles. Se trouvera-t-il beaucoup de communes qui n'arriveront pas à ce chiffre avec la subvention du département et de l'Etat ? Et quand même, sur les 36,000 communes de France, il y en aurait quelques centaines dans ce cas, faudrait-il renoncer à une mesure aussi utile à cause de cette infime minorité ? Où serait le mal, puisque leurs ressources seront toujours proportionnées à leurs besoins ?

Il y aurait, au contraire, de très graves inconvénients à ne pas créer un bureau d'assistance par commune. Par le seul fait de son existence, il appellera à lui des dons et des legs ; il provoquera la bienfaisance privée. Les personnes charitables qui, poussées par un sentiment généreux, voudront faire des libéralités aux pauvres, s'adresseront plutôt à lui, si elles l'ont sous la main, que s'il faut aller le chercher au loin. Le bureau d'assistance deviendra souvent pour les habitants de la commune un objet de sollicitude et même d'amour-propre. On le vaudra bien doté, en état de secourir largement les malheureux, plus riche que celui des communes voisines ; on s'ingéniera à en accroître les revenus et on ne manquera pas de mettre en œuvre tous les moyens qu'autorise la loi, tels que trones, quêtes, loteries, tombolas, etc., qui, sans lui, resteraient inutilisées.

Le rôle du syndicat est tout autre. C'est surtout pour la création de dispensaires, d'infirmes, de petits hôpitaux, que ce groupement de communes à sa raison d'être. Rien ne les empêchera de recourir à l'association quand elles en reconnaîtront la nécessité.

II. — Une des principales attributions du bureau d'assistance et des plus délicates est la formation de la liste des indigents qui, en cas de maladie, doivent être soignés gratuitement. On ne peut donner des règles précises pour le choix des indigents. C'est une question qu'il n'est possible de trancher qu'en ayant sous les yeux tous les éléments de la situation d'un individu et qui le sera généralement d'une manière équitable par les membres du bureau d'assistance, par

— Ah ! voilà, où l'as-tu laissé !

Le reître se gratta l'oreille.

— Dame ! il faudra nous suivre à pied, dit gaiement Henri, qui s'amusait de la drôlerie figure que faisait le routier.

— Suivre à pied !... Ah ! *mein lieber Gott*.

— A cause des dames et du blessé, nous irons lentement.

— A pied... sans avoir manché !... *mein Gott* !

Il eut presque envie de pleurer, le pauvre diable. Le roi en prit pitié.

— Allons ! on va s'arranger. On a trouvé derrière le bourg un gros bidon cap de moer, qui semble fait exprès pour toi.

— Cavécé le noir !... Mais c'est ma cheval... qui rue fort, avec des bêtarades en veux-tu en voilà ?

— Harnibieu ! fit Crillon, avec des pétarades de tonnerre.

— Il est si chentil, ma cheval *Rossschawanz*, surdut quand il avre pien manché.

— Comment le nommes-tu ?

— *Rossschawanz*... choli nom, n'est-ce bas ?

— Ventre-saint-gris, je crois bien : ta langue est faite pour les chevaux.

Gargantua pleura de joie en revoyant son épais mecklebourgeois, digne d'un cavalier comme lui.

Il fut convenu que le reître prendrait le prêtre en coupe.

— *Hab kein Angts* ! n'aie bas peur, dit Gargantua en se hissant sur son *Rossschawanz*. Il en borderait dix gomme doi, mon ami frogard !

La petite troupe se mit de la sorte en route

— Tu as donc lu maître Scaliger ?

— Je ne lis jamais, milladious !

— C'est qu'il l'a dépeint comme tu viens de le faire. Avec ces trois bourgs, l'un sur l'autre, aux flancs de la montagne taillée en pain de sucre été ; Usson ressemble, en effet, à la tiare du Pape.

— Seulement, au-dessus de la tiare se dresse encore comme une longue coulevrine debout.

— Hein ? qu'! donjon !... Et vois la triple muraille !

— Hé ! cadédis, elle n'est pas inabordable, et s'il fallait...

— Bien, mon cadet ! j'aime à te voir cette noble vaillance... Je suis sûr qu'avec ta colichemarde...

— Avec ma colichemarde, qui a transpercé Roland ! hé ! je prendrais Usson comme...

— Comme un godiveau d'andouillettes et de bêtiles.

— Hé ! vous le dites, Sire !

Le Béarnais se tourna vers l'escorte :

— Ventre-saint-gris ! s'écria-t-il, je suis gascon, je ne puis le nier, mais avec cent cadets pareils, je gagnerai le royaume de France.

On voit déjà quels s'étaient les préoccupations du petit roi de Navarre.

— Harnibieu ! opina Crillon, c'est une fière bastille tout de même, que vous a donné la madame Marguerite. C'est un beau fleuron à votre couronne.

— Ventre-saint-gris ! si elle n'y avait mis que cela... à ma couronne ! répliqua en riant le Béarnais.

— Sire !...

— Ne vas-tu pas la défendre aussi, Crillon, parce qu'elle est la sœur de ton roi ? Ne pousse pas si loin le dévouement. Autant vaudrait jurer que le diable ne tente pas un chrétien, ou que Gargantua ne boit jamais.

— Moi ! fit le gros reître, ch'aime à poire comme à mancher.

— Tranquillise-toi ! tu trouveras là-haut de quoi te contenter... Mais que vois-je ! Mes yeux ne se trompent-ils pas ?

— Un étendard flotte sur le donjon, Sire !

— Ventre-saint-gris ! c'est celui des Valois.

— Sire ! dit Crillon, c'est bon signe.

— Pour le roi de Navarre ou pour le mari de Margot.

— Si la reine est à Usson, c'est que Catherine veut faire la paix.

— Déjà ?

— Sûrement.

— Je crains Catherine et ses messagères.

— Pas toujours.

— Ventre-saint-gris ! Crillon, tu te fais politique.

— Si la dame de Sauve était avec la reine Marguerite...

D'Aubigné intervint vivement.

— En ce cas, s'écria-t-il, je dirais au roi : Sire fuyons Usson comme la peste.

— Moi, dit Crillon, je conseillerais de pousser Péperon.

Le Béarnais se mit à sourire.

(A suivre.)

FÊTES DE PAQUES

1892

Extension de la durée de validité des Billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 26 avril inclus la durée de validité de ses billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, pendant la période du mercredi 13 avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

AVIS AUX VITICULTEURS

Comme fin de saison, M. Séguela, père, horticulteur à Cahors, offre de beaux PLANTS greffés et bien soudés sur Riparia, en **bonnes espèces du pays**, au prix de 15 fr. le cent ou 180 fr. le mille. C'est un vrai service rendu aux viticulteurs, qui s'empreseront d'adresser leurs commandes, la saison n'étant pas encore trop avancée pour la plantation.

Livres à crédit

Hugo (Victor), œuvres complètes, 70 vol. in-12 br. 140 fr. payable 3 fr. par mois, rendu franco. Très belle édition portative et définitive; la seule complète.

Coppée, œuvres complètes. Edition Lemerre, 12 vol. in-12, papier teinté; 60 fr. payable 2 fr. par mois, de d. Edition populaire illustrée, 3 vol. in-4° 45 fr. payable 2 fr. par mois. Expédition franco.

Librairie MALEVILLE, Libourne, (Gironde) Demander le catalogue.

Je me porte bien!

Terteghem (Nord), le 26 novembre 1891. — Il m'était impossible de prendre la moindre nourriture le matin, j'étais sujet à des vomissements continus et respirais difficilement; tout travail me fatiguait. Depuis que je prends vos **Pilules Suisses**, l'appétit m'est revenu, je ne suis plus oppressé, et en un mot, je me porte bien.

(Sig. légal) RAUWEL, instituteur.

OTHELLOS

100,000 racinés, premier choix, à 42 fr. le mille. Collection de plants directs, porte-greffes, boutures et racinés, à des prix très modérés.

Envoi franco du prix courant sur demande. S'adresser à M. Victor Combes, à Vire, par Puy-l'Évêque.

REVUE HEBDOMADAIRE

La liquidation des valeurs a été facile, c'est à prévoir avec l'abondance de l'argent. La bourse est ferme mais le public ne se met que difficilement en mouvement. Le 3 0/0 est à 96.85. Le Crédit Foncier est à 1180. Les obligations foncières et communales ont toujours un marché suivi. La Société générale se maintient bien à 461.25. La Banque de Paris est à 612.50. Le Crédit Lyonnais cote 750, bien qu'il ait réalisé des bénéfices supérieurs à ceux de l'année dernière. Le 28 Mars a eu lieu l'Assemblée des actionnaires du Comptoir National d'Escompte. Le président du conseil répondant à deux actionnaires a fourni les renseignements les plus complets. Il a fait observer qu'avec un capital moitié moindre que l'Ancien Comptoir on avait fait presque autant d'affaires. Il est donc impossible de réduire les frais généraux. Quant à l'appel de fonds, il n'est pas nécessaire, vu l'état général des affaires qui est mauvais. Il ne serait donc ni sage ni prudent d'appeler 40 millions. Soyez persuadés, a dit le président, que quand nous ferons un appel de fonds, ce sera dans l'intérêt des actionnaires. Des applaudissements chaleureux ont accueilli les déclarations du conseil. L'Assemblée a voté par acclamation à l'unanimité l'approbation des comptes.

Aux entreprises de spéculation qui réussissent trop souvent à drainer des capitaux, il est bon de pouvoir opposer des œuvres vraiment honnêtes et nationales. Telle est par son principe, par son programme et par ses promoteurs, la Société Française de reconstitution des vignobles dont le Siège social est à Paris, 79, rue des Petits-Champs. La Société est au capital de 5 millions, soit 10,000 actions de 500 fr. sur lesquelles il n'est appelé quant à présent que 125 fr. et 225 fr. le 1^{er} Décembre 1892. Les fonds étrangers ont une meilleure tendance.

L'Italien est à 87.97 1/2, il doit remonter. L'Extérieure est toujours hésitante. En attendant le résultat des négociations entre les porteurs de titres et le gouvernement Portugais, la rente Portugaise varie peu.

En Banque, les valeurs de cuivre sont toujours agitées. La Morena poursuit son mouvement à 118.25.

La part de Souffres Romains est en légère réaction. Les résultats de l'exploitation sont de plus en plus satisfaisants. L'action des Phosphates de France doit attirer l'attention des capitalistes. La Société dispose d'éléments dont elle ne peut manquer de tirer d'importants profits pour les actionnaires. Les cours sont avantageux pour entrer dans la valeur.

192.315 effets, ce qui donne une moyenne de 694 fr. 55 c. par effet.

Le rapport constate ensuite que la Société a fait, en fondant son réseau d'Agences, une œuvre considérable qui représente un actif des plus importants, actif qui ne figure dans aucun des postes du bilan, les frais d'établissement de chaque agence ayant été amortis sur les premiers produits.

La Société a participé, comme tous les ans, à toutes les grandes affaires qui ont été traitées sur la place de Paris; c'est ainsi qu'elle a eu un rôle important, notamment, dans la souscription de l'emprunt que le Gouvernement français a négocié au commencement de l'exercice 1891, dans l'émission des obligations communales du Crédit Foncier de France, et dans la souscription au dernier emprunt russe.

La division du portefeuille de titres en deux parties distinctes, suivant qu'il s'agit de titres habituellement cotés ou non, continue à être maintenue. Les titres de la première partie ont été strictement ramenés aux cours du 31 décembre 1891, et l'estimation la plus sévère des autres valeurs a permis de déclarer que la réserve spéciale, constituée en regard, dépasse sensiblement les risques possibles de réalisation.

Le rapport passe ensuite aux affaires anciennes, dont il est parlé chaque année. La liquidation de l'affaire de Grotta Calda continue à suivre son cours régulier, mais subit nécessairement des lenteurs inhérentes aux procédures d'expropriation; toutefois les prix auxquels sont loués les propriétés hypothéquées à la garantie de la créance, permettent à la Société Générale de compter sur un remboursement intégral de ses avances.

L'apurement des comptes en litige entre la Société Générale et MM. Dreyfus, frères et Cie, est maintenant un fait accompli et définitif. Après la transaction du 28 avril dernier, qui avait réglé les anciennes difficultés, il restait encore à arrêter les comptes de la participation Guano et à établir les droits de chacun sur les rentrées à attendre. Ce règlement a eu lieu par une transaction, passée à la fin du dernier exercice, transaction qui a établi définitivement les droits de la Société Générale sur les sommes à revenir à la participation. Aujourd'hui, MM. Dreyfus, frères et Cie, n'ont plus qu'à poursuivre, pour compte commun, la rentrée de ces sommes, auprès des gouvernements du Pérou et du Chili; les négociations engagées à cet égard sont suivies en complet accord avec le Gouvernement français.

L'amélioration signalée l'année dernière, dans le trafic du port de Callao, s'est continuée en 1891 et a eu pour résultat une augmentation des recettes de l'entreprise. La construction du Chemin de fer Central du Pérou, qui se poursuit activement et qui doit mettre en communication les deux versants de la Cordillère des Andes, permet d'espérer une nouvelle amélioration du trafic du port, qui doit résulter forcément de l'augmentation du mouvement commercial.

Les bénéfices nets de la Société ont été de 3.462.829 fr. 61 c., sur lesquels 1.500.000 francs ont été distribués le 1^{er} octobre 1891. Le Conseil a proposé de distribuer le 1^{er} avril 1892, 6 fr. 77 c. par action, soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 6 fr. 25 c. nets. Cette répartition porte le revenu de l'exercice à 13 fr. 02 c., soit 5 fr. 20 c. 0/0 du capital versé. En outre, 346.282 fr. 96 c. ont été portés à la réserve ordinaire.

Le rapport indique ensuite que le Conseil a été particulièrement éprouvé cette année, par suite de trois décès successifs qui sont venus le frapper dans les personnes de MM. Alexandre Ellissen, Aimé Gros et vicomte de Gauville; en outre, deux Administrateurs: MM. Gide et Hubert Henrotte, ont donné leur démission, l'un pour raison de santé, l'autre à cause des soins qu'il était obligé de donner aux affaires de sa maison de banque, par suite du décès de son père, qui la dirigeait avec lui.

Le rapport du Comité de censure fait ressortir que l'obligation que les Censeurs remplissent scrupuleusement d'assister à toutes les séances du Conseil les met à même de suivre toutes les opérations et d'examiner avec plus de détail les comptes qui en sont la suite. C'est ainsi qu'ils ont constaté une amélioration sérieuse des affaires de banque, qui ont donné, par leur multiplicité, des résultats très satisfaisants pour le présent et les meilleures espérances pour l'avenir. Le rapport ajoute qu'il s'est développé, tant à Paris que dans les Agences des départements, une clientèle toujours croissante qui s'attache à la Société par les services que celle-ci lui rend, par la sécurité qu'elle trouve dans leurs rapports réciproques, et aussi par la confiance qu'inspire un personnel de choix, dévoué à l'œuvre, qui se sent dirigé et encouragé par un chef, sorti de ses rangs, dont il reconnaît la compétence et l'esprit de justice.

Enfin, les Censeurs déclarent qu'ils ont vérifié avec soin les comptes de l'année écoulée, constaté l'absolue concordance de ces comptes avec les écritures et qu'ils estiment qu'il y a lieu, pour les actionnaires, de les approuver et d'adopter les conclusions présentées par le Conseil.

L'Assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1891 et adopté la proposition du Conseil relative à la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs: MM. Gaillard de Witt et Gay, administrateurs sortants; et nommé administrateurs: MM. de Montferand, de Cardon de Sandrans, Lesne de Molaing, de Lassus Saint-Geniès et le Bègue, en remplacement de MM. Ellissen, Aimé Gros et de Gauville décédés, et de MM. Gide et Hubert Henrotte, démissionnaires. Enfin, elle a nommé censeur: M. Thirria, en remplacement de M. de Cardon de Sandrans, nommé administrateur.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

Le crime de Felzins

Le transfèrement des auteurs présumés du crime de Felzins, a eu lieu jeudi, par le train qui part d'Aurillac à 5 heures et arrive à Figeac à 7 heures du matin.

M. le procureur de la République, se trouvait à la gare et donna aux gendarmes l'ordre de les conduire immédiatement au parquet pour procéder à leur interrogatoire.

Malgré l'heure matinale, une foule de curieux garnissait l'avenue Gambetta, le quai Legendre et les abords du palais de justice.

Pendant ce parcours, les deux jeunes criminels ont été d'un cynisme extraordinaire pour leur âge.

Dans les divers interrogatoires qu'ils ont subis, soit au parquet, soit à l'instruction, ils ont opposé un système de dénégations tel, qu'on croit se trouver en présence de malfaiteurs très dangereux.

L'un a déclaré se nommer Mazar, l'autre Delsol, mais aucun d'eux ne connaît ni son âge, ni le nom de ses père et mère, ni le lieu de sa naissance, ni celui de son domicile.

Ils ont déclaré en outre ne pas être les auteurs de la tentative d'assassinat dont il s'agit.

En présence de ces dénégations, les magistrats ont ordonné un transport immédiat sur les lieux du crime, où les inculpés seront confrontés avec les victimes.

Les deux individus, dont nous annonçons l'arrestation comme soupçonnés d'être les auteurs de l'assassinat de Felzins, ont été relaxés jeudi soir, à la suite d'une dépêche du parquet de Figeac.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 10 AVRIL 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

Pas redoublé	X...
Poète et Paysan (ouverture)	Suppé
Thérèse (valse)	Gungl
Aïda (hymne-marche-danse)	Vardi
Polka des Troupiers	Desormes

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 2 au 9 avril 1892

Naissances

Sarrut Marie, rue de l'Ecluse, à Cabessut.
Denestèbe Louis, rue du Four Ste-Barbe, 3.
Robert Victorien, à Cabessut.
Calmejean Course Louis, rue de la Liberté, 9.
Magnani Jeanne, Impasse Catonne, 7.

Mariages

Sahuc Jean, cordonnier et Labordarie Marie.

Décès

Lebœuf Elisabeth, 27 ans, Bd Gambetta, 59.
Griffoul Léon, 30 ans, rue des Orangers, 3.
Fauché Benoît, 23 ans, célibataire (Hospice)
Fournié Justin, 23 ans, à Merle.
Moussel Mathieu, 61 ans, rue Nationale, 31.
Boreilly Auguste, ex-professeur, 61 ans, quai Regourd, 17.
Serres Gerard, soldat au 7^e (Hospice)
Ringrave Elise, 6 ans, rue Lastié, 9.
Castelnau Jean, à la Croix de fer, à Labéraudie.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 26 mars 1892

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1891, a eu lieu le samedi 26 mars 1892, au siège de la Société.

Le rapport présenté par le Conseil peut être ainsi analysé :

Le mouvement général de la Caisse a été, en 1891, de 13.747.032.806 fr., soit un mouvement moyen par jour de 45.823.442 fr.; celui du Portefeuille de 6.322.777.866 fr., représenté par 11.277.850 effets; le montant des coupons encaissés s'est élevé à 296.202.920 fr.; celui des ordres de bourse exécutés au comptant, à 943.534.577 fr.; le solde des comptes de chèques, au 31 décembre 1891 est de 139.194.243 fr. 44 c. avec 775 comptes de plus qu'en 1890; le solde de ces comptes, au 29 février 1892, est de 150.965.541 fr. 92 c.; enfin le solde des dépôts à échéance fixe en cours, au 31 décembre 1891, s'élève à 96.263.600 francs.

Le rapport indique ensuite que l'exercice 1891 n'a pas été plus favorisé que l'exercice 1890; les émissions et les affaires spéciales ont été, en effet, encore moins nombreuses; mais la Société Générale a trouvé une compensation à la diminution de ces opérations, dans l'augmentation des affaires de banque. Le Conseil d'administration a continué à porter tous ses efforts vers le développement des affaires journalières de banque et, notamment, de l'escompte, pour lequel les Agences donnent des moyens d'action exceptionnels; sa constante préoccupation est d'avoir toujours la représentation des dépôts à vue en papier de banque et de commerce susceptible d'être immédiatement réalisé, ce qui entraîne, forcément, quelques sacrifices d'intérêts, les emplois de cette nature ne donnant qu'une modique rémunération.

La Société a continué à chercher, dans une grande division du papier, une diminution des risques inhérents à toute opération d'escompte; c'est ainsi que son portefeuille d'effets de commerce, qui s'élevait, au 31 décembre 1891, à 133.573.093 fr. 17 c. (sans comprendre les effets remis à l'encaissement), était divisé en

suite de la connaissance qu'ils auront des besoins de la population pauvre de la commune. Toutefois le bureau d'assistance ne saurait avoir un droit souverain. Comme la liste des indigents engage les finances de la commune, il est indispensable qu'elle soit soumise au conseil municipal. Pour cela, elle devra être préparée un mois avant la première session de l'année afin que l'assemblée communale puisse y apporter, chaque fois, les modifications qu'elle croira nécessaires.

Pour éviter des abus et ménager les fonds de l'assistance, il est bon que la liste comprenne nominativement tous ceux qui auront droit aux secours médicaux, lors même qu'ils sont membres d'une même famille, car il peut arriver que quelques-uns d'entre eux soient en état de se suffire pendant leur maladie.

Bien que l'obligation d'assister n'entraîne pas nécessairement le droit à être assisté, il était impossible de ne pas donner à l'indigent qui se croira lésé le droit de demander son inscription sur la liste; car, sans cela, certains conseils municipaux pourraient se soustraire au devoir d'assistance pour alléger leurs charges financières. Mais ce droit, il ne pourra l'exercer que dans les formes prescrites par la loi; il devra porter sa réclamation devant la commission prévue à l'art. 17 qui jugera souverainement. Après le verdict de ce tribunal, son droit sera épuisé.

Le projet du Gouvernement, pour bien établir que la loi nouvelle n'entend pas créer un droit individuel à l'assistance, avait inséré dans son article 18 que personne n'était admis à réclamer devant le tribunal ci-dessus sa propre inscription, ni celle de son conjoint, de ses ascendants ou descendants, ni de ses collatéraux; seuls les contribuables de la commune avaient le droit d'introduire des réclamations. Ce texte a paru à la commission un peu subtil et, en même temps contraire à nos idées démocratiques. Elle a trouvé plus juste de reconnaître le droit de réclamation à tous les habitants de la commune indistinctement. Puisque le domicile de secours est surtout la conséquence de la résidence, il était logique de ne demander aux réclamants d'autre condition que de résider dans la commune. Les autorités appelées à statuer auront à voir si le réclamant a ou n'a pas le temps de résidence nécessaire et s'il se trouve dans un état d'indigence qui ne lui permet pas de se faire soigner en cas de maladie.

Malgré les entraves apportées par le texte du Gouvernement, l'indigent aurait toujours trouvé quelque contribuable pour réclamer en sa faveur et, au point de vue pratique, le résultat aurait été le même. Il n'était pas bon, dès lors, de mettre dans la loi des précautions qui, tout en étant inutiles, avaient le tort d'être blessantes pour les malheureux et qui auraient permis à certains contribuables de se faire une popularité de mauvais aloi en devenant les porte-paroles des réclamants.

Merci au 7^e de ligne

M. le colonel Delamarre vient de verser à la caisse du Receveur du bureau de bienfaisance la somme de 139 fr. 20, produit d'une quête faite au 7^e de ligne au profit des pauvres.

Merci au 7^e, à son brave colonel et au corps si sympathique des officiers, au nom des pauvres et de la population cadurcienne tout entière.

Musique militaire

En raison des permissions des Fêtes de Pâques, la musique du 7^e de ligne ne se fera pas entendre sur les Allées Fénélon, les jeudi 14 et dimanche 17 avril prochain. A partir de demain 10 courant, les concerts auront lieu de 4 à 5 heures du soir.

Un cirque

Nous apprenons que le grand cirque Wasserot et Marc débutera à Cahors, samedi 16 avril courant.

Adjudication

Le 24 avril aura lieu à la Préfecture à 9 h. du matin les adjudications suivantes :

1^o Chemin vicinal ordinaire n° 2 de St-Cyprien à Montcuq — construction de la partie comprise entre Marciac (profil 0) et le chemin d'intérêt commun n° 28 profil 48, sur une longueur de 890 mètres.

Les dépenses sont évaluées à 2,921 fr. 42
Somme à valoir 78 48
Cautionnement 100

2^o Chemin vicinal ordinaire n° 7 du Boulvé à Belmontet — construction de la partie comprise entre le hameau du moulin et le profil n° 36, sur une longueur de 916 mètres 64 centimètres.

Les dépenses sont évaluées à 4,506 fr. 21
Somme à valoir 193 79
Cautionnement 100

3^o Chemin vicinal ordinaire n° 5, de Calamane à St-Pierre-Lafeuille — construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils n° 0 108 — longueur 2,477 mètres 18 centimètres.

Les dépenses sont évaluées à 6,724 fr. 14
Somme à valoir pour dép. imp. 275 86
Cautionnement

Figéac

Par arrêté ministériel du 31 mars 1892, M. Ravenna, ancien professeur au collège de Nogent-le-Rotrou, en congé, est nommé professeur d'allemand au collège de Figéac, en remplacement de M. Tissédre, récemment appelé au lycée de Tarbes.

Bibliographie

Nous signalons à nos lecteurs plusieurs intéressantes lectures à faire dans la 362e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE. Ce sont : une savante étude d'histoire naturelle sur l'« Ecureuil », par M. le Dr E. Trouessart ; une étude pathologique sur l'« Eczéma », par le Dr Pignot ; la curieuse biographie du célèbre « Edison », par M. Léon Sagnet, et celles d'« Edouard Ier », Edouard II et Edouard III d'Angleterre », par M. Charles-Victor Langlois.

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 7 avril 1892 : Georges Régnal : Jean le Rond. — Bérard des Glayoux : Souvenirs d'un Président d'Assises (suite). — Daniel Lesueur : Une vie tragique (suite). — Pierre Maël : Mariage mondain (suite). — Hector Malot : La petite sœur (suite). — G. Macé : Lazarette (suite). — Léopold Stapleaux : Le coucou (suite).

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1631e livraison (9 mars 1892). — Au secours d'Emin-Pacha, expédition allemande du docteur Peters (1889-1890). — Résumé d'après la traduction de J. Gourdeault. — Texte et dessins inédits. — 12 gravures de A. Paris, O. Saunier, Thiriat, Th. Weber, de Riou et une carte.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1008e livraison (26 mars 1892). — Texte : Le secret de la Grève, par M^{me} de Nanteuil. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne. — Le chien du maire. — Le Thon, par M^{me} Gustave Dumoulin. — Le dernier tour de l'enchantement Merlin, par M^{me} Jeanne Schultz. — Le centre de gravité et les surprises de l'équilibre, par Daniel Bellet. — Chaque numéro, 40 cent. Illustrations de Barbant, Busson, E. Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 406 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 3 columns: Family size, Number of persons, Percentage discount. Rows: 3 personnes (25%), 4 personnes (30%), 5 personnes (35%), 6 personnes (40%)

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 41 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classe sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUEN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmshie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil., 12 fr. 50 ; 4 kil., 22 fr. 50 ; 6 kil., 32 fr. 50 ; 10 kil., 42 fr. 50. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE ROCHEREAU, PARIS

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

VIN de VIAL. TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT. Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX. Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiement, les longues Convalescences.

PROFITS de 5 à 10% assurés sans risques MOYEN de RÉALISER BÉNÉFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis. COCHRANE and SONS, Stockbrokers 13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES

MAGASIN ET APPARTEMENT A LOUER PRÉSENTEMENT Rue de la Liberté, 10 S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUTZY

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1er ÉTAGE Composé de 9 pièces Maison LUTZY, aux Hortes

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

BIBLIOTHÈQUE UTILE ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE (407 VOLUMES PARUS) Chaque volume de 492 pages, broché, 60 centimes; en élégant cartonnage anglais, 1 fr. (Franco contre timbres ou mandat-poste) SCIENCES APPLIQUÉES, ENSEIGNEMENT ÉCONOMIQUE DOMESTIQUE, SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, GÉOGRAPHIE, ASTRONOMIE, HISTOIRE DE FRANCE, HISTOIRE DES PAYS ÉTRANGERS, HISTOIRE ANCIENNE, DROIT, PHILOSOPHIE

L'ATLAS NATIONAL Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

HONORÉ Photographie 77, BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS